Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261027-20261045-DE

*RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*

*Département du Val d'Oise*

Mairie de **SERAINCOURT**

# 2026/10-45
# REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 23/10/2026 Date d'affichage : 23/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 20h, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Candice ENEE.

**Étaient présents :** Mme Candice ENEE, Mme Karidiatou SANOU, M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT, M. Pierre ARDITTI, Mme Marie-Claude GOUBIN, M. Philippe JACKSON, M. Maxime PAQUEREAU, M. Pascal LAMOUCHE, Mme Marie-Lyne SCHEMBRI

**Absentes ayant donné pouvoir :**

- M. Benjamin GUERARD, pouvoir à Mme Candice ENEE
- Mme Chantal BALLOT, pouvoir à Mme Marie-Claude GOUBIN
- Mme Émilie LE CROM JOURDAIN, pouvoir à M. Frédéric FERREIRA
- Mme Virginie DELL, pouvoir à M. Pierre ARDITTI
- M. Xavier SOURCEAU pouvoir à M. Philippe JACKSON

Mme Marie-Claude GOUBIN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

## AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE REDIGER ET DE SIGNER UN BAIL AVEC LE NOUVEL ACQUEREUR DU FONDS DE COMMERCE DE LA BOUCHERIE

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour rédiger et signer un nouveau bail avec le nouvel acquéreur, portant sur le fonds de commerce et sur l'appartement.

**DÉLIBÉRATION**

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Physiques ;

VU la délibération n° 2026/10-44 de ce jour ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à rédiger et à signer un bail avec le nouvel acquéreur du fonds de commerce de la boucherie, portant sur le local commercial et sur l'appartement.

| Votants | Pour | Contre | Abstentions |
|---|---|---|---|
| 15 | 15 | 0 | 0 |

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261027-20261045-DE

La secrétaire de séance

Marie-Claude GOUBIN

Le Maire,

Candice ENÉE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Cergy le 30/10/2026 et de sa publication légale le 31/10/2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr .